



# Donnez nous les moyens d'AGIR !

Tél.: 04 66 68 30 52 - [fonds.dotation@chu-nimes.fr](mailto:fonds.dotation@chu-nimes.fr)

*Je souhaite faire un don au Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes*

50 €

100 €

300 €

1 000 €

Autre montant : ..... €

M.  Mme

Nom..... Prénom.....

Raison sociale .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

tél. .... tél. mobile .....

email .....@.....

J'envoie ce bulletin accompagné d'un **chèque**  
à l'ordre du **Fonds de dotation CHU de Nîmes** à :  
**CHU de Nîmes - Fonds de dotation**  
Place du Pr Robert-Debré - 30029 NIMES Cedex 9

**Mon don servira à FINANCER**

- Les programmes de recherche innovants.
- L'acquisition d'équipements médicaux de pointe.
- L'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels du CHU.
- Je laisse le fonds de dotation décider de l'affectation de mon don.

**TOUT DON EST DÉDUCTIBLE**

66 % de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

75 % de votre don est déductible de l'impôt sur la fortune immobilière dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

60 % de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.



La générosité de nos donateurs est publiée dans nos rapports et autres documents institutionnels.

Veuillez cocher ci-contre si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse dans nos listes de donateurs.

Le Fonds de dotation vous enverra, dans le mois suivant la réception de votre don, un reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôt.



Un prélèvement de 8 % est réalisé sur chaque don et legs afin de régler les frais de gestion et de fonctionnement du Fonds de dotation.